

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE  
  
ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE      N° 2026-181  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

Matière : FINANCES  
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
INTERVENTIONS  
ECONOMIQUES

**OBJET : OPÉRATION  
« VILLE DURABLE  
N°2026-04 » -  
DEMANDE DE  
SUBVENTION  
AUPRÈS DU SYADEN  
- RÉNOVATION DE  
LUMINAIRES  
AVENUE GEORGES  
POMPIDOU POUR  
LES ANNÉES  
2026/2027. TRANCHE  
1 ET 2 - DOSSIER -  
EP 25- LGPM- 026**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCATION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU **02 JUL. 2026**

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,  
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT  
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-  
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,  
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,  
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,  
KICHKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE  
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY  
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE ALMEIDA  
Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,  
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOUI  
Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,  
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,  
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Kalvin,  
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,  
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

**Absent :** ESTRADE Quentin.

**Secrétaire :** KICHKOFF Gladys.

|                                          |
|------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 02/07/2026       |
| Reçu en préfecture le 02/07/2026         |
| Publié le                                |
| ID : 011-211100763-20260629-DB2026181-DE |



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de l'opération « Ville Durable », une convention d'éclairage public a été adoptée par délibération n°2014-24 en date du 29 janvier 2014 en partenariat avec le SYADEN.

La commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN en 2014, remis à jour en mai 2024.

Dans ce cadre, la commune de Castelnaudary souhaite poursuivre la rénovation et le remplacement de certains candélabres situés dans différents quartiers de la ville. Il s'agit du projet « effacement Basse Tension (BT) Avenue Georges Pompidou sur le poste Gymnase – tranche 1 et tranche 2 ».

Ces travaux de rénovation s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'économies d'énergie de la ville.

Le SYADEN propose des aides d'investissement pour l'éclairage public à hauteur d'un maximum de 40% du coût des travaux avec un plafond de 50 000 € H.T.

Une demande de subvention va être effectuée auprès du SYADEN pour l'Avenue Georges Pompidou, tranches 1 et 2. Pour les années 2026/2027, ce sont 17 points lumineux qui seront changés par des éclairages LEDS dans la poursuite des remplacements des années précédentes.

Le matériel étant remplacé en régie par le service Electricité de la Ville, seul le coût de la fourniture est pris en compte dans cette demande de subvention, soit un montant de 36 893.82 € H.T.

Les frais de dossier du SYADEN s'élèvent à 5% du coût H.T. des travaux avec un plafond de 25 000€ H.T. soit 1 250 € à la charge de la Ville.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses H.T.              |                    | Recettes H.T. |                    |
|----------------------------|--------------------|---------------|--------------------|
| Remplacement de luminaires | 36 893.82 €        | SYADEN        | 14 757.53 €        |
|                            |                    | Ville         | 22 136.29 €        |
| <b>TOTAL</b>               | <b>36 893.82 €</b> | <b>TOTAL</b>  | <b>36 893.82 €</b> |

**L'AUTORISE** à poursuivre la rénovation et le remplacement de l'éclairage public de la ville ;

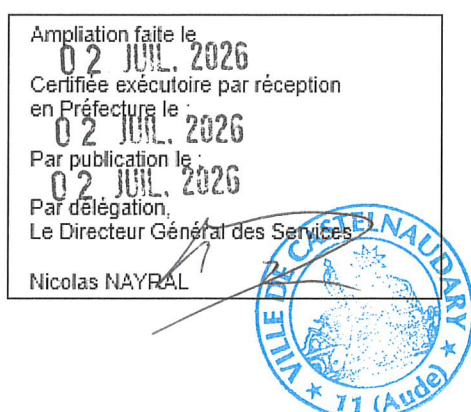
**L'AUTORISE** à déposer une demande de subvention auprès du SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

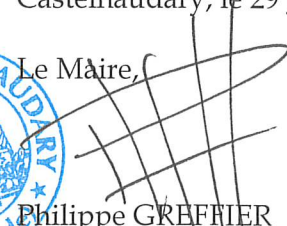
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.



Castelnaudary, le 29 Juin 2026

Le Maire, 

 Philippe GREFFIER